



SOCOTEC BELGIUM ASBL

6402

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	e BT / TBT e	xistante	
N° de rapport: 23/1600 4/9/01			
Concerne ○ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ maison □ appartement □ autres:			
Demandeur: CelTIGNeer - SelAid6			
Personne sur place :			
Adresse de la visite : Mus. The cale Lel Plant	172-	4624 14	2016
Adresse de la visite : Marcha Cala pel Plant, Date de visite : 14 Date d'émission : 14 Date Références clier	nt NO		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 276 bis et dérogations ☑ 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ☑			17
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	7	into terrimidax :	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	uorog.
Etat du matériel électrique installé		V	
Mesures de protection contre les contacts directs		1	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	41		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1	 	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		7	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		1	V
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V	-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω Ω Ω Ω	Ý		
,	V		
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
1 / A / A / A / A / A / A / A / A / A /		54 1484407 (3585) (3656666) -3 (3 (3) (3) (3 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6 (6	2011/00/15 to 0
Voir Annexe	600 A 1860n S S		rang, ng ran
The state of the s	THE CHIEFFEENING	es es la elemente ductions Se est la managión de la	
	THE WITH THE REPORTS OF		73
Conclusion:			AP/
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans 000
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	e complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	par E
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –
Nom et visa de l'inspecteur / Nom et visa du	demandeur pour	réception :	021:
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. LIVEARO	1		
Demonico MANN. certigion, 708	HATE	_	8
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL. CUPFARO socor Domenico WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708			
161.			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0586 23/16 0 714/01
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
 □ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. □ Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). □ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. □ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Coffee de Marcha de la
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Reconstitution de la company de la